

signifie l'élimination des wagons-salons et des wagons-restaurants sur le trajet Ottawa-Montréal. Nous savons bien que l'autorail n'est qu'une sorte d'autobus sur rails. On m'informe que ces modifications doivent entrer en vigueur le 1^{er} février de l'an prochain. Les trains concernés sont le n° 31, qui part de Montréal à destination d'Ottawa tous les jours à 8 h 10 du matin; le n° 131 qui part de Montréal le dimanche seulement à 10 h 15 du matin; le train n° 30, qui part d'Ottawa à destination de Montréal à 7 h 40 du matin, et le n° 36, qui part d'Ottawa à destination de Montréal à 4 h 40 tous les après-midis. Ce train offre des services de restaurant, de buffet et, pour autant que je sache, de bar. Comme je ne prends pas le train, je n'ai aucune connaissance personnelle de ce sujet. J'ai été informé que ces services doivent être suspendus à compter du 1^{er} février. Avec l'entrée en vigueur de ces restrictions, le service-voyageurs de première classe entre la capitale et la métropole du pays disparaîtra. Le CP a déjà supprimé ses trains supplémentaires sur le même trajet. J'espère que tous les députés, surtout ceux qui sont d'Ottawa, de Montréal ou de plus loin, et ceux qui représentent la région entre Ottawa et Montréal, en feront tout un plat au cours du débat. Bien entendu, si mes renseignements sont inexacts, je serais heureux qu'on me le signale. S'ils sont exacts, j'espère que les députés les plus touchés et leurs mandants veilleront à soulever la question avec éclat et vigueur au cours de l'étude du bill.

Passons maintenant à une autre question qu'a soulevée le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a entamé le débat au nom de notre parti. Les députés de tous les partis en parleront tous, j'en suis sûr, et j'entends dire mon mot sur le sujet. Il s'agit des pensions des employés du CN à la retraite et du régime de pension du CN en général. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, qu'il y a un an presque jour pour jour, nous avons abordé le débat sur un bill semblable aux fins du financement du CN. Au cours du débat, les députés de tous les partis ont convaincu le gouvernement de s'engager à renvoyer la question du financement et des pensions du CN à un comité permanent qui devait étudier la question et faire ses recommandations à la Chambre.

Nous étions tous heureux que le gouvernement accepte de le faire. A titre de membre de ce comité, je tiens à dire qu'il s'agissait d'un excellent comité. Nous avons pris connaissance de 40 à 50 mémoires. J'en devine le nombre: il est possible qu'il y en ait eu davantage. J'ai siégé au comité des douzaines de fois, j'ai consacré des centaines d'heures à cette question. Et on ne peut dire que ses membres étaient des députés dociles. En était membre le député de London-Est (M. Turner), ancien cheminot. Et le député de Moose-Jaw (M. Skoberg), cheminot. On y trouvait aussi le député de Crowfoot (M. Horner) qui n'est pas cheminot mais qui peut faire autant de bruit qu'un chemin de fer n'importe quand. Le comité était composé d'hommes comme ceux-là. Moi, ancien cheminot, j'en faisais aussi partie. Nous avons tous une certaine connaissance des questions ferroviaires, et quelques notions sur les pensions. En outre, nous avons un excellent personnel de soutien. Le président du comité a fait un travail excellent et des mémoires présentés au comité étaient

parfaits. Croyez-le ou non, j'aurais moi-même parié le contraire il y a un an, mais le comité a présenté un rapport unanime. Ne pensant pas que la chose pourrait se produire, le député de Moose Jaw et moi-même étions disposés à présenter un rapport minoritaire. Néanmoins, ce comité a présenté un rapport unanime qui est non seulement à l'honneur du comité, mais révèle la justesse de l'affaire soumise par les employés et les pensionnés du CN.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Bravo!

M. Benjamin: Le comité a présenté un rapport unanime, simplement parce que la cause de ces hommes était juste et solide. En élaborant le rapport et durant les discussions à ce sujet, nous nous sommes rendu compte de l'unanimité des députés de tous les côtés de la Chambre. Tous les députés avaient un seul but à l'idée. Nous avons adopté le rapport à l'unanimité, il a été présenté à la Chambre et ô merveille, croyez-le ou non, quelque chose de rare s'est produit. Lorsque le rapport a été soumis à la Chambre, il a été adopté à l'unanimité. La chose est survenue dans des circonstances encore plus rares, circonstances que M. l'Orateur, j'en suis certain, aimerait voir se reproduire. Le rapport fut adopté sans débat. Et malgré cela, les chemins de fer Nationaux du Canada ont refusé de prendre les mesures qui y étaient recommandées. Il y a lieu de signaler qu'alors que le comité procédait à la rédaction du rapport, le CN a cru bon d'annoncer, par la bouche de son vice-président, M. Tarr, certaines modifications mineures de son régime de pensions qui me semblent totalement insuffisantes. Je répète ce que j'ai dit au comité permanent: il s'agit là d'une tentative délibérée du Canadien National de couper l'herbe sous le pied du comité et de se mettre à l'abri des conclusions du rapport. C'est une insulte au comité et au Parlement. Fait encore plus grave, c'est une insulte aux retraités du CN.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Bravo!

M. Benjamin: J'espère que soit le comité, soit le ministre des Transports (M. Jamieson) ou l'un des membres du cabinet condamnera le CN et plus particulièrement son vice-président, M. Tarr, pour la façon dont a été bafoué le comité et pour l'attitude cavalière de la compagnie à l'égard d'un rapport unanime approuvé par le Parlement. J'espère qu'on va lui dire son fait au CN, et de la bonne façon. C'est à contrecœur que je dis cela, monsieur l'Orateur, car la direction du CN m'inspire énormément de respect et d'admiration. Elle a exploité ce service ferroviaire de façon magnifique, malgré d'énormes difficultés.

● (4.00 p.m.)

En ce qui concerne les pensions de ses employés, elle n'a agi guère mieux que ce forban des chemins de fer, le Canadien Pacifique. Puisqu'il s'agit dans l'occurrence d'une entreprise publique, elle est plus comptable qu'une entreprise privée envers le Parlement et les Canadiens.